

Le RASED

Le **R**éseau d'**A**ides **S**pécialisées aux **É**lèves en **D**ifficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues scolaires, d'enseignants spécialisés dans l'aide à dominante pédagogique et d'enseignants spécialisés dans l'aide à dominante rééducative.

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants, les parents et les enfants.

Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Le maître E

Enseignant spécialisé dans l'aide à dominante pédagogique

Le maître E, chargé des aides à dominante pédagogique, apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.

Cette aide peut prendre place en classe ou en dehors de la classe, généralement en petit groupe. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Il s'agit d'amener l'élève :

à prendre conscience de ses attitudes et de ses méthodes de travail, pour mieux les maîtriser,

à améliorer ses capacités d'apprentissage,

à installer les connaissances scolaires et faire l'expérience de la réussite.

Le maître G

Enseignant spécialisé dans l'aide à dominante rééducative

Le rééducateur est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative.

Il s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires. Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition...). Il aide l'enfant à devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle, en levant les blocages qui parasitent ou empêchent la pensée. Il utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école. L'aide peut être individuelle ou en petits groupes. Il met en place un travail en collaboration avec la famille.

Le psychologue scolaire

Le psychologue de l'Éducation Nationale intervient directement dans l'école. Son activité est liée à la vie de l'enfant et de la communauté scolaire. Ce psychologue a une formation de haut niveau universitaire au sens de la loi de 1985, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu scolaire.

Il est accessible à tous les usagers de cette institution : l'enfant, les parents, les enseignants. Il suit l'enfant dans son développement de l'entrée à l'école maternelle jusqu'au collège.

Il fait partie de l'équipe éducative. Tout enfant scolarisé ainsi que ses parents ont le droit de le consulter gratuitement. Il travaille en partenariat avec les enseignants spécialisés du RASED et avec les services extérieurs. Il contribue à la mise en place et au suivi des actions de scolarisation des élèves en situation de handicap.